



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du sport
Question orale n° 193

Texte de la question

M. Jean Gravier attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur l'existence, dans le département de l'Allier, depuis deux ans, d'un dispositif intitulé Allier-sport, dont la finalité est de favoriser la pratique du sport de haut niveau par les jeunes de l'Allier. Grâce à l'action conjuguée du conseil général, qui est à l'origine du projet, du comité départemental olympique et sportif ainsi que la direction départementale de la jeunesse et des sports, ce dispositif original et novateur a obtenu à la fois l'adhésion des sportifs et le concours des partenaires économiques. Il lui demande si elle entend - en tenant compte des orientations que prône aujourd'hui le ministère de la jeunesse et des sports, en matière de décentralisation - faciliter le développement de telles initiatives et surtout aider à leur mise en œuvre par le biais de contrats État-départements.

Données clés

Auteur : [M. Gravier Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 193

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6244

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6371

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 novembre 1993